

<https://www.economiedistributive.fr/Moi-Albert-Jacquart-Ministre-de-l>



Actualité

Moi, Albert Jacquart, Ministre de l'éducation nationale, je décrète :

- La Grande Relève - NÂ° de 1935 à nos jours... - De 2010 à nos jours - Année 2013 - NÂ° 1146 - octobre 2013 -

Date de mise en ligne : vendredi 3 janvier 2014

Date de parution : octobre 2013

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

En hommage à Albert Jacquart, avec qui j'ai eu, en plusieurs occasions, la chance de pouvoir échanger nos réflexions et nos aspirations vers un monde plus intelligent, et gardant de ce sage si discret et si courageux un souvenir profondément ému, je ne résiste pas à l'envie de reproduire le texte ci-dessous, que L'Humanité avait publié le 22 mars 1999.

M-L D.

Préambule : L'Éducation nationale ne doit pas préparer les jeunes dont l'économie ou la société ont besoin. La finalité de l'éducation est de provoquer une métamorphose chez un être pour qu'il sorte de lui-même, surmonte sa peur de l'étranger, et rencontre le monde où il vit à travers le savoir. Moi, ministre de l'Éducation nationale, je n'ai qu'une obsession : que tous ceux qui me sont confiés apprennent à regarder les autres et leur environnement, à écouter, discuter, échanger, s'exprimer, s'émerveiller. À la société de s'arranger avec ceux qui sortent de l'école, aux entreprises d'organiser les évaluations et la formation de leur personnel à l'entrée des fonctions. Il faut que les rôles cessent d'être inversés : l'éducation nationale ne produira plus de chair à profit.

Article premier : Il faut supprimer tout esprit de compétition à l'école. Le moteur de notre société occidentale est la compétition, et c'est un moteur suicidaire. Il ne faut plus apprendre pour être le premier.

Article deuxième : L'évaluation notée est abandonnée. Apprécier une copie, ou pire encore, une intelligence avec un nombre, c'est unidimensionnaliser les capacités des élèves. Elle sera remplacée par l'émulation. Ce principe, plus sain, permettra la comparaison pour progresser, et non pour dépasser les camarades de classe. Mettre des mots à la place des notes sera plus approprié.

Article troisième : Les examens restent dans leur principe, sachant que seuls les examens ratés par l'élève sont valables. Ils sont utiles aux professeurs pour évaluer la compréhension des élèves. Mais les diplômes ou les concours comme le baccalauréat sont une perte de temps et sont abolis. Sur tous les frontons des lycées figurera l'inscription : « Que personne ne rentre ici s'il veut préparer des examens. »

Article quatrième : Les grandes écoles (Polytechnique, l'ENA...) sont remises en question dans leur mode de recrutement. La sélection, corollaire nécessaire de la concurrence, et qui régissait l'entrée dans ces établissements, ne produisait que des personnalités conformistes, incapables de créativité et d'imagination. Pour entrer à l'ENA, des jeunes de vingt-cinq ans devaient plaire à des vieux de cinquante ans. Ce n'était pas bon signe.

Article cinquième : Les enseignants n'ont plus le droit de se renseigner sur l'âge de leurs élèves. Les dates de naissances doivent être rayées de tous les documents scolaires, sauf pour le médecin de l'école. Il n'est plus question de dire qu'un enfant est en retard ou en avance, car c'est un instrument de sélection. Chacun doit avancer sur le chemin du savoir à son rythme, et sans culpabilisation ou fierté par rapport aux camarades de classe. Par contre, un professeur a le devoir de demander à l'élève ce qu'il sait faire pour adapter son enseignement, éventuellement programmer un redoublement. Le redoublement est d'une réelle utilité s'il n'a pas de connotation de jugement.

Article sixième : Chaque professeur sera assisté d'un professeur de philosophie. Il faut en effet doubler l'accumulation des connaissances d'une approche par les concepts. Il faut en particulier passer par l'histoire des sciences, resituer les connaissances par rapport aux erreurs historiques d'interprétation des savoirs. Il faut que les élèves aient conscience des enjeux politiques qui se cachent derrière le progrès scientifique. On pourra rester quelques semaines sur un même concept, plutôt que de saupoudrer du savoir dans chaque cours.

Moi, Albert Jacquart, Ministre de l'éducation nationale, je décrète :

Article septième : Le travail des professeurs par disciplines est annulé au profit du travail en équipe. La progression du travail des classes ne doit pas être perturbée par des impératifs de programme.

Article huitième : Chaque personne disposera dans sa vie, vers la fin de la trentaine, de quatre années sabbatiques afin de faire le point, se réorienter, apprendre d'autres choses. Chacun a le droit de vouloir changer de métier ou de vocation, parce qu'il n'est pas évident de se déterminer définitivement à dix-huit ans.

Article neuvième : le ministère de l'Économie ne dictera plus ses besoins au ministère de l'Éducation. Dorénavant, le ministre de l'Économie donnera tous les moyens nécessaires à l'Éducation nationale pour réussir sa vocation.